



VILLE DE SHANNON
AVIS PUBLIC
SÉANCE DE SIGNATURES
PP2024-90053

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'OUVERTURE DE REGISTRE POUR CETTE DEMANDE DE PROJET PARTICULIER

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le **9 décembre 2024**, a adopté le second projet de résolution pour l'approbation du projet particulier PP2024-90053 ;

Cette demande, déposée par l'entreprise propriétaire du lot 6 529 437, situé au 275 et 277, boulevard Jacques-Cartier, dans la zone C-34 vise la réalisation d'un projet de construction de six (6) meublés touristique d'architecture insolite sur le même lot ;

Le projet consiste principalement à la construction de six (6) bâtiments principaux d'usage meublé touristique. Les meublés touristiques à construire auraient des architectures particulières, soit deux (2) meublés touristiques de style maison de hobbit, deux (2) meublés touristiques de style chalet en bois rond, un (1) meublé touristique sous la forme d'une roulotte de style caravane gitane et un (1) meublé touristique sous la forme d'un bateau ;

Ce projet inclut aussi d'autres travaux afin d'adapter le terrain, soit par la modification du garage détaché existant pour y incorporer un bloc sanitaire, l'aménagement d'une aire de stationnement de 18 cases et la construction d'une clôture en croûtes de bois ;

La demande de PP2024-90053 vise donc à autoriser ce projet de construction particulier sur le lot 6 529 437, dans la zone C-34. Il est important de mentionner que si le projet venait à être autorisé, le lot 6 529 437 serait subdivisé afin de rendre le projet possible et donc un lot avec un nouveau numéro accueillerait le projet ;

Cette demande de projet particulier contient des éléments pouvant être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter. Les personnes intéressées pourront déposer une demande d'ouverture de registre pour que la ville tienne une période d'enregistrement pour qu'un ou plusieurs de ces éléments soient soumis à un scrutin référendaire ;

Dans la demande de projet particulier PP2024-90053, les éléments pouvant être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter sont :

- La transformation d'une roulotte en bâtiment permanent et l'utilisation d'une roulotte ailleurs que dans un camping ;
- La construction sur un terrain d'un maximum de six (6) meublés touristiques ;
- La construction sur un terrain de bâtiments principaux (les 6 meublés touristiques) dont l'orientation de la façade (des bâtiments) n'est pas orientée vers la rue ;
- La construction de meublés touristiques avec une superficie au sol minimale de 14,88 mètres carrés ;
- La construction de meublé touristique en forme de boîtier avec une largeur minimale de 2,44 mètres ;
- La construction de meublé touristique en forme de boîtier avec une profondeur minimale de 2,44 mètres ;
- Le maintien d'un bâtiment complémentaire de type garage détaché sur un terrain où le bâtiment principal est un meublé touristique ;
- Un stationnement de 18 cases sans système souterrain de drainage des eaux de surface ;
- Un stationnement de 18 cases sans lignage au sol pour délimiter les cases de stationnement ;
- Un stationnement de 18 cases sur revêtement de gravier.

Pour l'ensemble de ces éléments, les personnes pouvant signer une demande d'ouverture de registre sont les personnes habiles à voter dans la zone C-34 et les zones qui lui sont contiguës, soit les zones H-26, H-28, RU-32, R-43, C-105, C-106 et C-107. Une carte localisant la zone C-34 et ses zones contiguës est disponible en annexe ;

Une personne intéressée est une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire, c'est-à-dire une personne qui, le **9 décembre 2024**, remplit l'une des conditions suivantes :

- Être domiciliée dans la zone visée ou une zone contiguë et, depuis au moins six (6) mois, au Québec ;
- Être, depuis au moins douze (12) mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires situé dans la zone visée ou une zone contiguë.

Une personne physique doit également, le **9 décembre 2024**, être majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse au sens de l'article 645 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ou de la loi électorale (ch. E-2.2) ;

Pour être valide, la demande d'ouverture de registre doit remplir les conditions suivantes :

1. Indiquer clairement le ou les éléments du projet particulier pour lesquels on désire que l'approbation soit soumise à un scrutin référendaire et indiquer la ou les zones d'où provient la demande ;
2. Être signée, par au moins 12 personnes intéressées de la zone visée ou des zones contiguës. Dans le cas où le nombre de personnes intéressées dans une zone et ses zones contiguës est inférieur à 21, la demande doit être signée par au moins la majorité de ces personnes ;
3. Pour chaque signature d'une personne intéressée, indiquer le nom, l'adresse, le numéro de téléphone de cette personne ;
4. Être reçue physiquement à l'Hôtel de Ville ou être reçu via l'adresse courriel consultationsURB@shannon.ca au plus tard vendredi 20 décembre 2024, à 15 h.

Un formulaire de demande d'ouverture de registre qui peut être utilisé pour déposer la demande est disponible sur le site Web de la Municipalité à l'adresse www.Shannon.ca ;

Tout élément pour lequel une demande valide n'est pas reçue sera inclus dans le projet particulier final et sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter ;

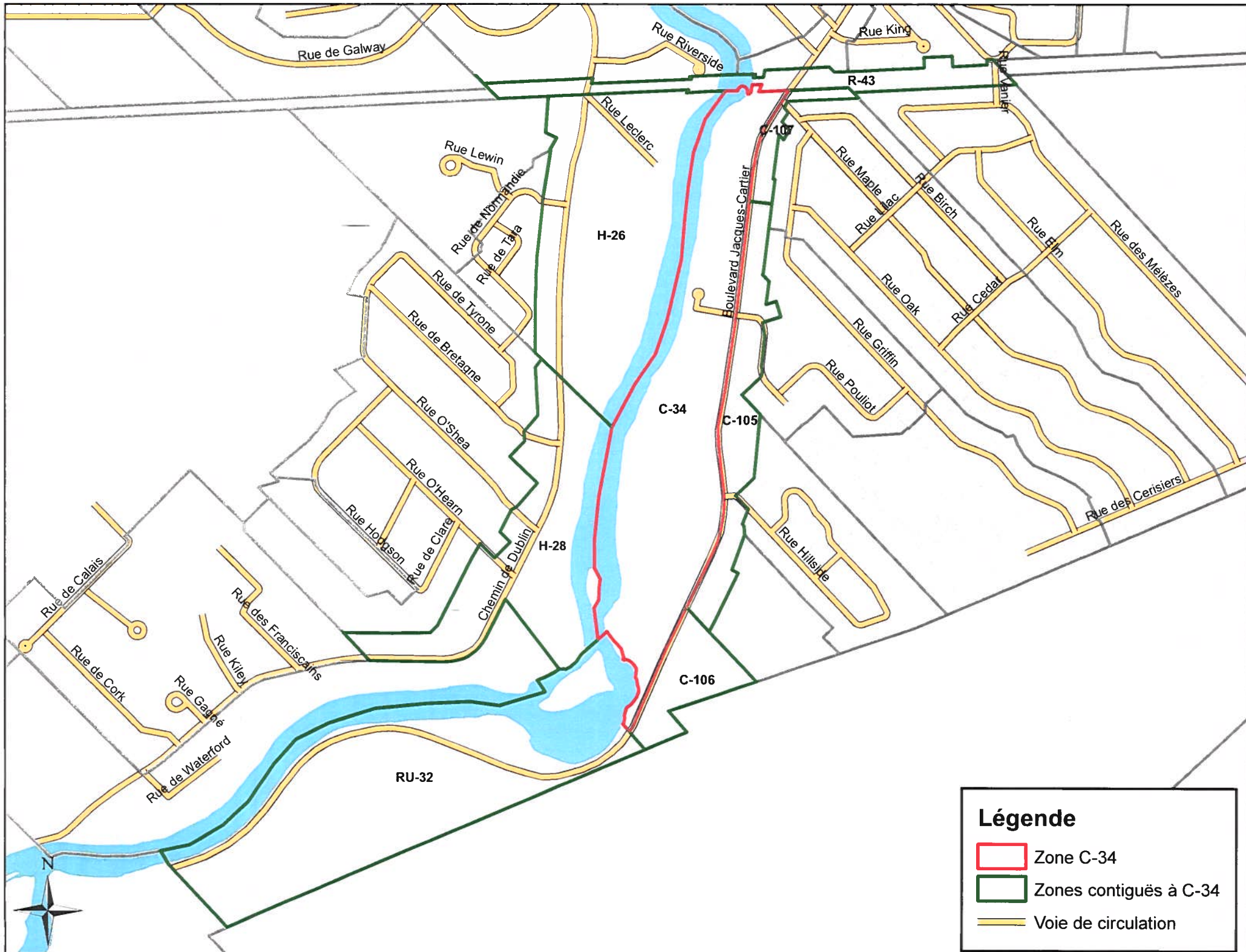
Toute personne intéressée peut pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 et le vendredi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h obtenir de l'information sur ce qu'est une demande d'ouverture de registre et l'objectif d'une telle demande en se présentant à l'hôtel de ville ou en contactant le service de l'urbanisme par téléphone au numéro (418) 844-3778 ;

Un résumé du projet particulier PP2024-90053 et le second projet de résolution d'approbation de cette demande peuvent être consultés à l'hôtel de ville de Shannon, du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 et le vendredi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 11^E JOUR DE DÉCEMBRE 2024



La greffière,
Mélanie Poirier



Rue de Galway

Rue Riverside

Rue King

Rue Leclerc

R-43

Rue Lewin

Rue de Normandie

Rue de Talia

H-26

Rue de Tyrone

Rue de Bretagne

Rue O'Shea

Rue O'Hearn

Rue Hobson

Rue de Clara

H-28

Chemin de Dublin

C-34

C-105

Boulevard Jacques-Cartier

C-107

Rue Maple

Rue Birch

Rue Elm

Rue des Mélièzes

Rue Oak

Rue Cedar

Rue Griffin

Rue Pouliot

Rue des Cerisiers

Rue Hillside

Rue de Calais

Rue de Cork

Rue des Franciscains

Rue Kiex

Rue Gagné

Rue de Waterford

RU-32

C-106

